



Misery-Courtion

Bulletin communal

N° 106 • mai 2016



Le Conseil communal pour la nouvelle législature

www.misery-courtion.ch

Sommaire :

- **Convocation à l'assemblée communale du 6 juin 2016**
- **Remerciements**
- **Décisions prises lors de l'assemblée communale du 25 avril 2016**
- **Résultats des élections communales**
- **Composition du Conseil communal pour la législature 2016 – 2021**
- **Evolution de la population en 2015**
- **Dates de ramassage de la grande ferraille et des grands appareils ménagers**
- **Rappel des directives relatives aux déchets encombrants**
- **Fermeture du secrétariat communal pour travaux de transformations**
- **Agir en faveur du climat – communication de l'Etat de Fribourg**
- **Calendrier de l'Inter-sociétés**
- **Annonces des groupements et sociétés**
- **Horaires du bureau communal et de la déchetterie et adresses utiles**

Remerciements

Lors des élections communales du 28 février 2016, les électrices et électeurs de Misery-Courtion nous ont apporté leur soutien et nous ont élus au Conseil communal pour la nouvelle législature. Nous tenons à vous faire part de nos sincères remerciements pour la confiance que vous nous accordez.

Il va sans dire que nous ne ménagerons pas notre temps et notre énergie dans le but de traiter toutes les affaires communales au plus près de notre conscience.

Nous sommes toujours à l'écoute des suggestions de la population. N'hésitez pas à contacter un membre du Conseil communal ou le secrétariat communal pour toute remarque ou doléance.

Les candidates et candidats élus

CONVOCAATION

à l'assemblée communale du lundi 6 juin 2016 à 20h00

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Misery-Courtion sont convoqués en assemblée communale le lundi 6 juin 2016, à 20h00, à la halle du centre communal de Misery.

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 25 avril 2016

Le procès-verbal ne sera pas lu, mais peut être consulté au bureau communal durant les heures d'ouverture, dans les dix jours qui précèdent l'assemblée ou sur notre site internet www.misery-courtion.ch

2. Election des membres de la commission financière

3. Election des membres de la commission d'aménagement

4. Election des membres de la commission des naturalisations

5. Mode de convocation des assemblées communales

6. Délégations de compétences pour procéder à des opérations immobilières

6.1 Délégation de compétence de portée générale

6.2 Délégation de compétence pour des ventes de terrains à Misery et à Cournillens

7. Divers et communications.

Tous les documents relatifs aux objets traités durant l'assemblée peuvent être consultés au bureau communal, pendant les heures d'ouverture au public, dans les 10 jours avant l'assemblée.

Le Conseil communal

Décisions de l'assemblée communale du 25 avril 2016 :

L'assemblée communale du 25 avril 2016 a :

- adopté les statuts de l'Association des immeubles du Service de défense contre l'incendie et la protection contre les éléments naturels du Haut-Lac (AIHL),
- adopté le règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (AES),
- adopté les modifications des statuts du Service social du district du Lac, suite aux fusions de communes dans le district,
- approuvé les comptes communaux 2015 qui présentent un excédent de produits de Fr. 5'505.15 pour le compte de fonctionnement et un excédent de charges de Fr. 471'795.80 pour le compte des investissements,
- accepté un crédit complémentaire de Fr. 58'000.— pour la réfection du chemin du Raffort à Courtion.

Le procès-verbal de l'assemblée communale sera formellement approuvé lors de la prochaine assemblée. Il est toutefois déjà à disposition sur le site internet de la Commune (www.misery-courtion.ch, onglet « Autorités communales », puis « Assemblée communale »).

Les statuts et règlements adoptés par le Conseil communal ne seront accessibles sur notre site internet qu'après leur approbation par les Services de l'Etat.

Elections communales du 28 février 2016

Résultat des élections :

Nombre d'électeurs :	1'283
Nombre de bulletins valables :	572
Majorité absolue :	287

Sont élu(e)s au 1^{er} tour :

- Ratzé Alexandre (525 voix)
- Garreau Jean-Yves (524 voix)
- Genoud Myriam (513 voix)
- Martinetti Jean-Pierre (503 voix)
- Haymoz Sabine (497 voix)
- Baechler Pascal (481 voix)
- Zizza Laurence (474 voix)
- Bongard David (468 voix)
- Schöb Otto (402 voix)

Le Conseil communal de Misery-Courtion est constitué de 9 membres. Tous les sièges ont été repourvus dès le 1^{er} tour de scrutin.

Vous aurez certainement remarqué que le Conseil communal compte deux « nouveaux » membres. Il s'agit de Mme Myriam Genoud, assistante de direction, de Cournillens, et M. Jean-Yves Garreau, technicien agroalimentaire, de Cournillens également.

Le Conseil communal se réjouit de la venue de Mme Genoud et de M. Garreau à l'exécutif communal et leur souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de leur nouveau mandat. Notre commune bénéficiera de leurs connaissances et des avantages liés à l'arrivée de « sang neuf » dans le traitement des nombreux dossiers dont les conseillers et conseillères ont la charge.

MM. Roland Aeby et Jacques Berset, Conseillers communaux sortants, n'ont pas souhaité se représenter pour une nouvelle législature. Le Conseil communal tient à les remercier très chaleureusement pour leur dévouement durant de nombreuses années.

Roland Aeby a assuré la fonction de Conseiller communal durant 17 ans et la vice-syndicature de 2006 à 2016. Par son expérience et ses connaissances dans les domaines dont il avait la charge (construction et aménagement du territoire jusqu'en 2011, puis eaux usées, Step, épuration et protection de l'environnement, aménagement du territoire jusqu'à ce jour), il a su parfaitement traiter d'importants dossiers d'investissement, ainsi que tous les travaux liés aux dicastères qui lui ont été confiés ou dans d'autres domaines relatifs au fonctionnement de la commune.

Quant à Jacques Berset, il entre au Conseil communal de la commune de Cormérod en 1991. Il fut l'un des artisans convaincus de la fusion des 4 villages en 1997 et a poursuivi son mandat après la fusion. Fin connaisseur de toutes les questions liées au dicastère des affaires sociales, il a pu faire bénéficier la commune de ses précieuses connaissances et a participé à d'innombrables séances de comités d'associations inter-communales. Jacques Berset met donc un terme à un mandat qu'il a exercé durant un quart de siècle. Chaleureuses félicitations pour cette belle longévité à l'exécutif communal.

Nous adressons une fois encore à Roland Aeby et à Jacques Berset nos très chaleureux remerciements pour tout le travail accompli pour le bien de notre communauté et leur adressons nos bons vœux pour leur futur.

Tous les membres du nouveau Conseil communal ont prêté serment à la préfecture du district du Lac le vendredi 29 avril 2016, lors d'une cérémonie qui a réuni les conseillères et conseillers communaux de toutes les communes du district du Lac. Après le serment, le Conseil communal s'est réuni pour se constituer et répartir les dicastères. Nous vous informons ci-après de la nouvelle constitution du Conseil communal, pour la législature 2016 – 2021 :

Syndic : Jean-Pierre Martinetti

Vice-syndic : Alexandre Ratzé

Répartition des dicastères

Baechler Pascal , Misery :	Forêts et gestion des déchets, endiguements
Bongard David , Cormérod :	Transports et communications, économie
Garreau Jean-Yves , Cournillens :	Protection des eaux, STEP, canalisations, police, justice, militaire
Genoud Myriam , Cournillens :	Santé, affaires sociales, petite enfance
Haymoz Sabine , Courtion :	Bâtiments, places de jeux
Martinetti Jean-Pierre , Misery :	Administration et finances
Ratzé Alexandre , Courtion :	Approvisionnement en eau potable, défense incendie, protection civile
Schöb Otto , Courtion :	Constructions, aménagement du territoire, parchets communaux
Zizza Laurence , Cormérod :	Enseignement, formation, culture, loisirs

Evolution de la population en 2015

Population de Misery-Courtion au 1 ^{er} janvier 2015 :	1'759
Arrivées en 2015 :	210
Naissances en 2015 :	31
Départs en 2015 :	134
Décès en 2015 :	15
Population de Misery-Courtion au 31.12.2015 :	1851
Nombre d'étrangers :	415

Répartition par village – état au 31.12.2015 :

Cormérod :	324
Cournillens :	407
Courtion :	435
Misery :	685

Les chiffres communiqués ci-dessus peuvent varier de quelques unités, selon les corrections qui peuvent être apportées par les services de statistiques cantonaux et fédéraux, dans le courant de l'année suivante (mutations en fin d'année, pas encore connues au 31 décembre).

Ramassage de la grosse ferraille et des grands appareils électroménagers



La prochaine collecte aura lieu les

VENDREDI 3 JUIN

de 15h00 à 19h00

et

SAMEDI 4 JUIN

de 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

**Les bennes seront entreposées à la
déchetterie du NITOU**

Benne pour la ferraille: pas de plastique, ni de déchets encombrants et autres déchets spéciaux. SVP pas de pneus avec les anciens vélos !

Benne pour les appareils électroménagers: les appareils électroménagers, les appareils frigorifiques, les machines à laver, cuisinières électriques, aspirateurs et autres appareils électriques du ménage sont acceptés.

***Merci d'avance pour votre collaboration
et pour le respect des directives mises en place.***

Déchets encombrants

Nous constatons que trop souvent, des déchets non conformes sont déposés lors du ramassage des déchets encombrants.

Dès lors, le Conseil communal rappelle les quelques règles simples qui permettent une bonne gestion des déchets encombrants :

- Les déchets encombrants doivent être incinérables. Le dépôt de ferraille ou autres déchets spéciaux tels que gros appareils ménagers (frigos, congélateurs,...), pneus, bidons de peinture, batteries, appareils électriques et électroniques, etc. est strictement interdit sur ces places. Ils doivent être éliminés par leurs détenteurs (remis aux points de vente ou dans une aire officielle de dépôt).
- Nous rappelons que les appareils électriques et électroniques de petite taille (jusqu'à la grandeur d'un téléviseur), peuvent être déposés gratuitement à la déchetterie, mais les points de vente les acceptent aussi. **De manière générale, tous les déchets recyclables doivent être déposés à la déchetterie. Nous rappelons que les cartons doivent être pliés et attachés, puis déposés dans la benne à papier de la déchetterie.** La liste complète des déchets recyclables est disponible sur notre site internet.
- Les déchets encombrants sont ramassés tous les premiers lundis du mois. Les dates sont communiquées au pilier public et sont également accessibles sur notre site internet. **Ils ne peuvent être déposés qu'à partir du jour qui précède la date de ramassage.**

Nous vous rappelons également que le non respect du règlement sur l'enlèvement des déchets est punissable par une amende de Fr. 20.- à Fr. 1000.- selon la gravité du cas. Des contrôles seront effectués et les contrevenants seront sanctionnés.

Le Conseil communal

Secrétariat communal

Fermeture du secrétariat durant les travaux de transformation

L'assemblée communale de décembre 2015 a voté un crédit d'investissement en vue des travaux de transformations des locaux de l'administration communale.

Ces travaux seront entrepris durant le mois de juillet 2016.

Afin de permettre l'intervention des différents corps de métier, il sera nécessaire de fermer le secrétariat communal. Cette fermeture est prévue en principe

du 4 au 22 juillet 2016.

Le calendrier des travaux n'étant pas définitivement établi, il est possible que nous devions procéder à un léger décalage de cette période de fermeture. Le cas échéant, nous aviserons la population par affichage au pilier public et au secrétariat communal, ainsi que par notre site internet.

Durant la période de fermeture, nous assurerons un service minimum, à savoir que le courrier et les courriels seront relevés régulièrement, mais seuls les cas urgents seront traités.

Nous rappelons en outre que pour l'établissement des cartes d'identité et passeports, il est indispensable de se rendre au service cantonal des passeports à Granges-Paccot, et cela depuis quelques années déjà, à savoir depuis l'introduction des documents de voyage avec données biométriques (veuillez prendre avec vous les documents à renouveler, même s'ils sont déjà périmés).

Numéro d'appel pour les cas d'urgence uniquement : 079 676 92 90.

Engageons-nous pour le climat !

Communiqué de l'Etat de Fribourg

Vous avez entendu parler du réchauffement climatique comme tout le monde. Mais savez-vous que des actions souvent simples peuvent réduire votre impact sur le climat ? L'Etat de Fribourg vous invite à calculer vos émissions de CO² sur www.fribourg-climat.ch et à vous engager dans des actions concrètes, que ce soit par l'alimentation, la consommation, le logement ou la mobilité. Cette plateforme bilingue a été créée spécialement pour les habitant-e-s du canton.

Je m'engage pour mon canton

Les conséquences du changement climatique ne se font pas sentir seulement à l'autre bout de la planète. Elles touchent également notre canton et ses habitant-e-s. Des solutions existent pour limiter notre impact sur le climat. Pour les découvrir, visitez le site internet www.fribourg-climat.ch qui vous propose de :

- prendre connaissance du lien entre votre style de vie et le climat en calculant vos émissions de gaz à effet de serre ;
- choisir une ou plusieurs actions concrètes à réaliser parmi toutes celles qui vous seront proposées pour réduire votre impact personnel sur le climat ;
- profiter d'un véritable guide pour y parvenir : conseils pratiques et adresses utiles.

Des actions concrètes

Parmi les actions concrètes avec un fort impact sur le climat, vous pourrez par exemple choisir de consommer des fruits et légumes locaux et de saison, de faire isoler votre logement ou encore de renoncer à prendre l'avion à des fins touristiques durant l'année à venir. Certaines actions sont plus faciles à réaliser que d'autres. C'est à vous de choisir...

www.fribourg-climat.ch : cette plateforme est la déclinaison fribourgeoise du site internet www.leclimatentrenosmains.org créé et géré par « La Revue Durable ». Dans le cadre de sa stratégie Développement durable, l'Etat de Fribourg a financé la réalisation de cette plateforme bilingue. Par cette action, le canton souhaite renforcer son implication dans la protection du climat. Il est le premier canton à se doter d'une plateforme pour inciter sa population à agir en faveur du climat.



Réouverture de l'HFR Meyriez-Murten

Nous nous réjouissons d'accueillir nos patients dans un hôpital à l'ambiance chaleureuse, équipé d'infrastructures dernier cri.

Vaste palette de prestations pour les séjours stationnaires en médecine interne, réadaptation et gériatrie aiguë, soins palliatifs, ainsi qu'une offre étendue de consultations.

Horaires de la permanence

Du lundi au vendredi de 7 h 30 à 21 h 30

Le week-end et les jours fériés de 8 h 30 à 21 h 30

En dehors de ces horaires, veuillez vous adresser aux urgences de l'HFR Tafers, de l'HFR Fribourg – Hôpital cantonal ou à la centrale d'urgence 144.

HFR Meyriez-Murten, chemin du Village 24, 3280 Meyriez

T 026 306 70 00, F 026 306 70 11

Infos: www.h-fr.ch > L'HFR > Sites hospitaliers > HFR Meyriez-Murten

Arrêter de fumer...mission possible !

En réponse aux risques pour la santé que représente la consommation de tabac, le CIPRET* s'emploie, entre autre, à soutenir les fumeurs et fumeuses qui souhaitent retrouver la liberté d'une vie sans tabac.

Pourquoi arrêter de fumer ?

Choisir de vivre sans tabac c'est être libre, miser sur la santé, profiter de la vie plus longtemps et disposer de plus d'argent pour les loisirs.



Vous souhaitez faire partie des 19% d'ex-fumeur-euse-s du canton de Fribourg, ça tombe bien, c'est aussi notre mission !

Pour optimiser vos chances de réussite, le CIPRET vous propose :

**Coaching
stop-tabac en
4 séances**

**Cours
stop-tabac en
groupe**

Entretien d'orientation

Conseils ponctuels et soutien personnalisé

1. Faire le point

Analyser vos habitudes de consommation et planifier l'arrêt

2. Préparation

Identifier vos ressources et développer des alternatives

3. Action

Arrêter et utiliser les stratégies pour maintenir la décision

4. Consolidation

Renforcer les acquis pour prévenir les rechutes

Tarifs

CHF 200.-
Coaching individuel

CHF 150.-
Cours de groupe

CHF 50.-
Entretien d'orientation

**Avec l'aide d'un spécialiste vous augmentez vos chances de réussite d'environ 50%.
Prenez rendez-vous et devenez non-fumeurs/euses !**

* Le CIPRET Fribourg - Centre de prévention du tabagisme – fait partie des Ligues de santé du canton de Fribourg et met en œuvre le programme cantonal de prévention du tabagisme sur mandat de la Direction de la santé et des affaires sociales.



Transport des personnes à mobilité réduite

PassePartout See/Lac a pour but de favoriser la mobilité des personnes handicapées ou âgées du District du Lac, grâce à un moyen de transport adapté et à un prix raisonnable.

PassePartout See/Lac permet à ces personnes de se rendre, par exemple, chez le médecin, le coiffeur, au foyer de jour, à la poste, au magasin, au restaurant ou encore dans leur famille.

Les conductrices et conducteurs bénévoles de PassePartout See/Lac effectuent environ 7000 transports par années, dont plus de 2700 avec une chaise roulante ou un déambulateur.

Tarif : Fr. 2.00 de prise en charge et Fr. 0.60 par km.

Réservation : Uniquement par téléphone au **026 672 11 88**.
Du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00.
Au plus tard la veille de la course avant 12h00.
Pour une course le week-end ou le lundi au plus tard le vendredi avant 12h00.

Bénévolat : Les personnes intéressées à fonctionner comme conductrices/conducteurs bénévoles peuvent s'adresser à M. Jean-Paul Racine, ruelle au Molard 3, 1788 Praz, 079 321 36 40, jpm.racine@bluewin.ch

www.fondation-passepartout.ch

Deutscher Texte auf der Rückseite

Calendrier de l'Intersociétés de Misery-Courtion

Date	Organisateur	Lieu
27-29.05.2016 Tir en campagne	Société de tir au pistolet de Courtion	Villarepos et Courtion
05.06.2016 Semi-marathon	Semi-marathon Fribourg	Courtepin
05.06.2016 Anniversaire de mariages jubilaires	Paroisse	Courtion Salle de paroisse
25.06.2016 Fête de la musique	La Lyre de Courtion	Courtion divers lieux
24-25.09.2016 Brocante	André Bopp	Misery centre communal
02-04.12.2016 Exposition de lapins femelles	Société Aviculture et cuniculture	Cournillens Ferme du Bonheur



Chers parents,

Vos enfants (garçons ou filles) sont âgés de 5 ans ou plus et s'intéressent au foot?

Le Team-Haut-Lac, regroupement junior du FC Courtepin, du FC Misery-Courtion et du FC Villarepos, se réjouit de les accueillir parmi ses juniors.

Pour cela il vous suffit de l'inscrire via le site :

<http://www.team-haut-lac.ch>

rubrique "Contact"

Pour plus d'informations:

Philippe Bramaz, responsable de l'école de foot

Email: philippe.bramaz@bluewin.ch

et

Christophe Berset, responsable juniors Misery-Courtion

Email: christophe.berset@bluewin.ch

Si vous, parents, disposez d'un peu de temps, n'hésitez pas à venir partager des moments uniques avec les jeunes.

Devenez membre, assistant, ou entraîneurs !

Pour que vos enfants puissent vivre leur passion !

FC COURTEPIN



FC MISERY-COURTION



FC VILLAREPOS



BUREAU COMMUNAL – heures d’ouverture

<u>lundi</u>	<u>mardi</u>	<u>mercredi</u>	<u>jeudi</u>	<u>vendredi</u>
08h00 - 09h30	08h00 - 09h30	Fermé	08h00 – 09h30	08h00 - 09h30
16h00 - 19h00	16h00 - 18h00	Fermé	16h00 - 18h00	Fermé

téléphone: 026/475.18.87

téléfax: 026/475.18.88

courriel:

Secrétariat communal : secretariat@misery-courtion.ch

Caisse communale : finances@misery-courtion.ch

Site internet : www.misery-courtion.ch

DECHETTERIE – heures d’ouverture

Horaire d’été (du 1^{er} mars au 31 octobre)

Le mardi	après-midi	de	15h00	à	18h00
Le vendredi	après-midi	de	15h00	à	19h00
Le samedi	matin	de	10h00	à	12h00
Le samedi	après-midi	de	13h00	à	16h00

Horaire d’hiver (du 1er novembre au 28 février)

Le mardi	après-midi	de	14h00	à	16h00
Le samedi	matin	de	9h00	à	12h00

Contacts utiles:

Etat civil :	Morat	026 305 14 17
Service social :	Morat	026 670 20 38
Forestier intercom.:	Berset Laurent natel	026 684 14 35 079 301 38 00
Justice de paix :	Justice de paix du Cercle du Lac, Rathausgasse 6-8, 3280 Morat Courriel : jplac@fr.ch	026 305 86 60
Accueil familial de jour du district du Lac (Mamans de jour) :	Kibelac Carole Guillod carole.guillod@kibelac.org	079 897 66 15
Accueil extrascolaire :	Janique Jenny janique.jenny@kibelac.org	077 406 02 66
Centre de puériculture :	Bureau : Meylandstr. 19, 3280 Morat Courriel : mvbsee@bluewin.ch	026 670 72 72

Ambulance : *appel d'urgence* **144**

Centre toxicologie : **044 251 51 51**

Pompiers : *alarme:* **118**
commandant :
Pascal Joye **079 252 17 80**

commandant remplaçant :
Sébastien Ratzé **079 635 13 66**

Site internet : www.pompiers-hautlac.ch

Police : *alarme :* **117**
poste de police Courtepin **026 305 87 75**